

FORMULAIRE N° 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Plan et contenu du formulaire

1. Identification des fondateurs
2. Membres des organes d'administration, de direction et de gestion
3. Participation du demandeur dans d'autres opérateurs titulaires de licence
4. Participation du demandeur dans une société de presse ou d'édition
5. Détention par le demandeur, exclusivement ou en société avec d'autres personnes, des fonds de commerce de service de communication audiovisuelle en location gérance
6. La répartition du capital social
7. Activité des actionnaires
8. L'opérateur qualifié
9. Participation des actionnaires dans d'autres opérateurs titulaires de licence
10. Participation des actionnaires dans des sociétés de presse ou d'édition
11. Actionnaires détenant, personnellement ou en société avec d'autres personnes, des fonds de commerce de service de communication audiovisuelle en location gérance
12. Liens entre actionnaires

- Dénomination sociale :
- Forme juridique :
- Date d'immatriculation au registre de commerce :
- Adresse du siège social :
- Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social) :
.....
.....
- Tél. (fixe) : Tél. (portable) :
- Fax : Site Internet :

1/ Identité des fondateurs¹ :

Identité	Nationalité	N° de la pièce d'identité ²	Coordonnées exactes

2/ Membres des organes d'administration, de direction et de gestion³ :

Identité	Fonctions	Représentant permanent ⁴

3/ Participation du demandeur dans d'autres opérateurs titulaires de licence :

Identité de l'opérateur	Directement ou	Nombre et % des	Nombre et %	Nombre et %
-------------------------	----------------	-----------------	-------------	-------------

¹ Remplir ce tableau si la société n'est pas encore immatriculée au registre de commerce.

² Il s'agit de la CIN pour les marocains, du passeport pour les étrangers non résidents et de la carte d'immatriculation pour les étrangers résidents.

³ Par organes d'administration, de direction et de gestion, il convient d'entendre le conseil d'administration et la direction générale ou le conseil de surveillance et le directoire.

⁴ Pour les membres personnes morales.

(raison sociale & n° RC)	via une société contrôlée ⁵	certificats d'investissement détenus ⁶	des droits de vote détenus ⁷	d'actions détenues

4/ Participation du demandeur dans une ou des sociétés de presse ou d'édition :

Identité de la société de presse ou d'édition (raison sociale & n° RC)	Directement ou via une société contrôlée ⁸	Nombre et % des certificats d'investissement détenus	Nombre et % des droits de vote détenus	Nombre et % d'actions détenues

5/ Détention par le demandeur, exclusivement ou en société avec d'autres personnes, des fonds de commerce de service de communication audiovisuelle en location gérance :

Identité du fonds détenu en location gérance (raison sociale & n° RC)	% du capital détenu	% des droits de vote détenus

6/ La répartition du capital social :

Actionnaire	Nbre d'actions détenues	Nombre des certificats d'investissement détenus	Nombre des droits de vote détenus	Participation à l'actionnariat stable
Total				

7/ Activité des actionnaires :

Actionnaire ⁹	Objet social	Activité réelle

8/ L'opérateur qualifié :

- Identité complète :

⁵ Si la participation est faite via une société contrôlée, il convient de préciser la raison sociale de celle-ci, son registre de commerce, la nature et la quantité de la participation (en capital ou droit de vote) détenue.

⁶ Tous les pourcentages concernant les certificats d'investissements et les actions doivent être calculés par référence au capital statutaire.

⁷ Tous les pourcentages concernant les droits de vote doivent être calculés sur la base de l'ensemble des droits de vote, compris ceux attachés aux actions.

⁸ Si la participation est faite via une société contrôlée, il convient de préciser la raison sociale de celle-ci, son registre de commerce, la nature et la quantité de la participation (en capital ou droit de vote) détenue.

⁹ Il convient d'entendre également les détenteurs des droits de vote et les détenteurs des certificats d'investissement.

- Nationalité :
- Coordonnées :
- Références professionnelles :
-
-

9/ Participation des actionnaires dans d'autres opérateurs titulaires de licence :

Actionnaire ¹⁰	Identité de l'opérateur (raison sociale & n° RC)	Nbre et % des certificats d'investissement détenus	Nbre et % des droits de vote détenus	Nbre et % d'actions détenues

10/ Participation des actionnaires dans des sociétés de presse ou d'édition :

Actionnaire ¹¹	Identité de la société de presse ou d'édition (raison sociale & n° RC)	Nombre et % des certificats d'investissement détenus	Nombre et % des droits de vote détenus	Nombre et % d'actions détenues

11/ Actionnaires détenant, personnellement ou en société avec d'autres personnes, des fonds de commerce de service de communication audiovisuelle en location gérance :

Actionnaire ¹²	Identité du fonds détenu en location gérance (raison sociale & n° RC)	% du capital détenu	% des droits de vote détenus

12/ Liens entre actionnaires¹³ :

Identité des actionnaires liés ¹⁴	Nature du lien ¹⁵	Précisions ¹⁶

Documents requis-formulaire n° 1¹⁷

¹⁰ Il convient d'entendre également les détenteurs des droits de vote et les détenteurs des certificats d'investissement.

¹¹ Il convient d'entendre également les détenteurs des droits de vote et les détenteurs des certificats d'investissement.

¹² Il convient d'entendre également les détenteurs des droits de vote et les détenteurs des certificats d'investissement.

¹³ Il s'agit de préciser s'il y a ou non des liens de parenté, de filiation, d'alliance ou de capital entre les actionnaires et/ou les détenteurs des droits de vote.

¹⁴ Il convient de préciser l'identité de l'ensemble des actionnaires, détenteurs des certificats d'investissement ou des droits de vote liés dans la même case.

¹⁵ Capital ou autres

¹⁶ Il s'agit de préciser la description du lien du capital, le cas échéant.

Si la société est déjà constituée :

1. Copie certifiée conforme des statuts de la société ;
2. Certificat des inscriptions au registre de commerce (Modèle 7) ;
3. Copie certifiée conforme du document social portant désignation des membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance ;
4. Copie certifiée conforme du procès verbal du conseil d'administration portant désignation du président et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux (ou du procès verbal du conseil de surveillance portant désignation du directeur général unique ou des membres du directoire et du directeur général) ;
5. Copie certifiée conforme de la pièce d'identité des membres des organes d'administration, de direction et de gestion ;
6. Engagement ferme et irrévocable de maintien d'un actionnariat stable ;
7. Tous documents prouvant l'expérience probante de l'opérateur qualifié dans le domaine de la communication audiovisuelle.

Si la société est en cours de constitution¹⁸ :

8. L'original du projet des statuts portant les signatures légalisées des fondateurs ;
9. Liste avec identité complète des fondateurs ;
10. Engagement ferme et irrévocable de maintien d'un actionnariat stable ;
11. Tous documents prouvant l'expérience probante de l'opérateur qualifié dans le domaine de la communication audiovisuelle ;

Lorsque l'opérateur qualifié ne détient pas encore 10% du capital et des droits de vote, joindre également les documents suivants :

12. Engagement ferme et irrévocable de l'opérateur qualifié d'acquérir ou de souscrire, au plus tard dans les quinze jours de l'obtention de la licence par la société, au moins 10% du capital social et des droits de vote de celle-ci¹⁹ ;
13. Attestation de promesse irrévocable de cession par un ou plusieurs actionnaires des 10% du capital et des droits de vote à l'opérateur qualifié au plus tard dans les quinze jours de l'obtention de la licence par la société (ou procès verbal de l'assemblée des actionnaires portant décision d'augmentation de capital réservée à l'opérateur qualifié et devant être réalisée dans les quinze jours de l'obtention de la licence par la société) ;

¹⁷ Le dossier comprenant les documents requis au titre du formulaire n°1 devra être transmis à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, dès que requis, lors des phases suivantes du traitement des demandes et conditionnera l'octroi de la licence.

¹⁸ Lorsque la société est en cours de constitution, la licence ne peut être délivrée que sur production des documents justifiant la constitution définitive de la société, tels que requis au paragraphe précédent.

¹⁹ La licence est accordée sous cette condition résolutoire.